

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 30/06/2016</p> <p>Date de publication : 13/07/2016</p>	<p>SÉANCE DU 7 JUILLET 2016 à VAUCANSON (PERIGNY)</p> <p>Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE (Président),</p> <p>Autres membres présents : M. Christian PÉREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT (jusqu'à la 7^{ème} et 15^{ème} questions), Mme Martine VILLENAVE, M. Antoine GRAU, M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 7^{ème} et 15^{ème} questions), M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Jean-Luc ALGAY, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Guy DENIER, M. David CARON, M. Michel SABATIER, Vice-présidents ; Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Christian GRIMPRET, M. Alain DRAPEAU, M. David BAUDON, M. Yann HÉLARY (jusqu'à la 7^{ème} question), M. Dominique GENSAC, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Vincent COPPOLANI, autres membres du bureau communautaire.</p> <p>Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, M. Jean-Claude ARDOUIN, Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Brigitte BAUDRY (à partir de la 3^{ème} question), Mme Catherine BENGUIGUI, M. Patrick BOUFFET, Mme Sally CHADJAA, Mme Stéphanie COSTA, Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER, Mme Sylvie DUBOIS, M. Philippe DURIEUX, Mme Samira EL IDRISSE, Mme Patricia FRIOU, Mme Sophorn GARGOULLAUD, M. Didier GESLIN (jusqu'à la 7^{ème} question et 15^{ème} question), M. Arnaud JAULIN (à partir de la 3^{ème} question et jusqu'à la 7^{ème} et 15^{ème} questions), Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ (jusqu'à la 14^{ème} et 15^{ème} question), M. Brahim JLALJI, M. Patrice JOUBERT (jusqu'à la 7^{ème} et 15^{ème} questions), M. Jonathan KUHN, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, M. Jacques LEGET, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Pierre MALBOSC, Mme Aurélie MILIN, M. Jean-Claude MORISSE, Mme Loris PAVERNE, M. Éric PERRIN, M. Jacques PIERARD, M. Hervé PINEAU, Mme Martine RICHARD, M. Michel ROBIN, M. Pierre ROBIN, Mme Mathilde ROUSSEL, M. Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine SEVALLE, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Nicole THOREAU, M. Paul-Roland VINCENT (jusqu'à la 7^{ème} question et 15^{ème} question), Conseillers.</p> <p>Membres absents excusés : M. Henri LAMBERT (à partir de la 8^{ème} question sauf 15^{ème} question) procuration à Mme Sylvie DUBOIS, M. Jean-Louis LÉONARD (à partir de la 8^{ème} question sauf 15^{ème} question), Vice-présidents, M. Yann HÉLARY (à partir de la 8^{ème} question) procuration à M. Jean-Philippe PLEZ, autre membre du bureau communautaire.</p> <p>Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET procuration à Mme Samira EL IDRISSE, Mme Brigitte BAUDRY (jusqu'à la 2^{ème} question) procuration à M. Guy DENIER, Mme Elyette BEAUDEAU procuration à M. Christian GRIMPRET, M. Michel CARMONA procuration à Mme Sophorn GARGOULLAUD, M. Frédéric CHEKROUN procuration à M. Michel SABATIER, Mme Nadège DÉsir procuration à Mme Catherine LÉONIDAS, Mme Magali GERMAIN procuration à M. David BAUDON, Didier GESLIN (à partir de la 8^{ème} question sauf 15^{ème} question) procuration à M. Jean-Claude MORISSE, M. Christian GUÉHO procuration à M. M. Michel ROBIN, M. Dominique HÉBERT procuration à M. Brahim JLALJI, M. Arnaud JAULIN (jusqu'à la 2^{ème} question puis à partir de la 8^{ème} question sauf 15^{ème} question), Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ (à partir de la 16^{ème} question), M. Patrice JOUBERT (à partir de la 8^{ème} question sauf 15^{ème} question), Mme Véronique LAFFARGUE procuration à M. David CARON, M. Jean-Michel MAUVILLY procuration à M. Paul-Roland VINCENT (jusqu'à la 7^{ème} question sauf 15^{ème} question) puis à M. Hervé PINEAU, M. Didier ROBLIN procuration à Mme Catherine SEVALLE, Mme Salomé RUEL procuration à M. Pierre ROBIN, M. Alain TUILLIÈRE procuration à Mme Martine VILLENAVE, M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 8^{ème} question sauf 15^{ème} question), M. Paul-Roland VINCENT (à partir de la 8^{ème} question sauf 15^{ème} question) procuration à Mme Loris PAVERNE, Conseillers.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Bérange GILLE</p>		
Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	58	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	17	Suffrages exprimés :	75
		Pour l'adoption :	75
Nombre de votants :	75	Contre l'adoption :	0

N° 24

Titre / FONDS DE CONCOURS AUX ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX STRUCTURANTS (2014-2020) COMMUNE DE SAINT-ROGATIEN - OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION DU CENTRE BOURG

Monsieur Pérez expose que,

Le conseil communautaire, en application de l'article 4 des statuts, a décidé de compléter le dispositif des dotations de solidarité au bénéfice des communes (excepté La Rochelle) par la mise en place d'un fonds de concours aux équipements communaux structurants pour l'agglomération dont les modalités et règles d'attribution ont été adoptées par délibération du 25 septembre 2014.

Les projets subventionnables concernent « les équipements communaux structurants dont l'utilité dépasse manifestement l'intérêt communal », avec une seule opération par commune sur la durée du mandat 2014-2020.

Il est attribué 50 % du montant, hors taxes de l'opération, déduction faite des financements extérieurs obtenus par la commune maître d'ouvrage. Il est rappelé que l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, stipule que « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours... ».

Ce montant est plafonné à 150 000 € et les modalités de versement sont les suivantes :

- 50 % dès communication de l'ordre de service ou de l'acte d'acquisition,
- 50 % sur justificatifs de dépenses représentant au moins 80 % des dépenses totales.

Après avis favorable du Bureau communautaire, et après délibération le Conseil communautaire décide :

- d'attribuer le fonds de concours aux équipements communaux structurants à la commune de Saint-Rogatien pour les opérations de réhabilitation du centre bourg,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à cet effet.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRÉSIDENT

Christian PEREZ

FONDS DE CONCOURS AUX ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX STRUCTURANTS (2014-2020)

COMMUNE DE SAINT-ROGATIEN

OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION DU CENTRE BOURG

I. Description de l'opération

La commune de Saint-Rogatien, dans le prolongement de sa volonté de renforcer l'attractivité du centre bourg, a défini un programme de plusieurs opérations de revitalisation avec des travaux de rénovation et restructuration de locaux et bâtiments publics, de requalification des espaces publics, de création de cheminements doux et d'aménagement sécuritaire et de mise en accessibilité des voiries adjacentes à la rue traversante principale.

Le programme arrêté pour les années 2016 et 2017 comprend :

- Rénovation de la maison des jeunes ; restructuration d'un local inoccupé pour le maintien de l'activité commerciale et création d'un logement dans la maison de caractère « Massiou ».
- Travaux de sécurisation et d'accessibilité de l'entrée des écoles, des rues du 19 mars 1962, des Gentilshommes et des Demoiselles ; la création d'une zone 30 rue du centre et l'aménagement de la rue de La Rochelle à la connexion entre la place de la Mairie et la place des Chênes Verts ; la sécurisation du mur du cimetière ; la création de places de stationnement supplémentaires place de la Mairie.
- Aménagement de cheminements : création d'une liaison douce impasse des Iris en direction de l'EHPAD ; la création d'un cheminement piéton rue des Bleuets jusqu'au supermarché.
- Mise en valeur des travaux de requalification et d'embellissement de la place et du parking de la mairie, de la place des Chênes Verts, de la placette de la rue des Murs et des abords du monument aux morts.

II. Montant estimatif des travaux (HT)

- Travaux des bâtiments :	63 298 €
- Sécurisation et accessibilité :	152 686 €
- Valorisation des espaces publics et cheminements :	176 875 €

	392 859 €

III. Plan de financement (prévisionnel)

- État (DETR) :	74 130 €
- CdA :	150 000 €
- Commune (autofinancement et emprunt) :	168 729 €

	392 859 €

IV. Calendrier

2016-2017